



Renouvellement d'un avenant de contrat temporaire

Par **distyls**, le **05/04/2023** à **09:36**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il y a un nombre maximum de renouvellement d'avenant à un contrat de travail provisoire de 3 mois dans le cadre d'un remplacement d'un poste vacant, comme c'est le cas pour le renouvellement des contrat en CDD?

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **05/04/2023** à **09:52**

Bonjour,

Normalement tout renouvellement de CDD est limité à deux mais si c'est un avenant temporaire au contrat de travail, il n'est pas soumis aux mêmes dispositions légales, en tout cas la requalification en CDI ne s'applique pas puisque c'est déjà dans ce cadre...

Par **distyls**, le **05/04/2023** à **16:41**

Merci P.M pour votre réponse claire.

Cordialement.